



Infor Anael Paie Ws

Transmission à la CNETP

Evolutions 2004

Procédure IDC - Déclaration informatisée à la Caisse Nationale des
Entreprises de Travaux Public

© Copyright 2011 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Infor Anael Paie Ws V2R6

Auteur : P. Grillet

Date de publication : August 28, 2012

Code document : EVOL2004-01

Table des matières

A propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	6
Sigles	6
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Modifications apportées.....	7
Modifications apportées par la caisse	7
Informations supprimées.....	7
Information rajoutée	7
Modifications apportées par Geac.....	7
Génération du fichier	7
Déclaration des temps en mois et centième de mois	8
Compteurs de temps en jours pour les Etam/Cadre	10
Première demande de congés.....	10

A propos de ce manuel

Description des impacts sur les fonctionnalités d'ANAEL paie WS V2R4M0 suite aux modifications mises en place sur les certificats de la CNETP (Caisse Nationale des Entreprises de Travaux Public) Version 40R01.

Nature des évolutions

Outre les modifications demandées par la caisse des modifications sont intervenues également dans le mode de conversion des heures en mois et centième de mois avec notamment la possibilité de déclarer des temps en mois pour les catégories de salarié de type ouvrier.

Les éditions ont été impactées en conséquence.

L'installation d'une PTF est nécessaire afin de répondre à ces changements.

Périmètre fonctionnel

Le choix du menu général d'Anael paie V2R4M0 concerné par ces modifications est :

Transmission/Déclaration Caisse des congés TP

Public concerné

Toutes personnes concernées par l'installation de Infor HCM Anael paie WS V2R6 : Clients, consultants, avant-vente, commerciaux...

Périmètre du document

N/A

Pré-requis

Aucun

Sigles

Terme	Désignation
ETD	Etude préalable
ACF	Analyse Conception Fonctionnelle
ACO	Analyse Conception Organique
DOC	Documentation
SUP	Support
PAQ	Plan d'assurance Qualité
SPE	Spécifique client

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	23/03/2004	PGR	Création document
2.0	Août 2012	I. Mary	Application du modèle Infor

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : <http://www.inforxtreme.com/>.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Modifications apportées par la caisse

Informations supprimées

- Champs no 45 : No de département de la caisse de sécurité sociale
- Champ no 104 : No de chantier
- Champs no 105 à 109 : Relevé d'identité bancaire ou postal

Information rajoutée

L'espace des champs no 108 et 109 (clef rib et domiciliation) est désormais utilisé pour stocker sur 26 caractères l'information : Commune de naissance du salarié, qui sera désormais référencée comme le champs no 108.

Modifications apportées par Geac

Génération du fichier

Dialogue de lancement

Lorsque le fichier pour l'année concernée est déjà présent, une demande de re création du fichier est proposée. Si l'on répond « oui », le fichier sera remis à zéro et reconstitué.

Une modification du dialogue d'initialisation a été également effectuée afin de permettre la gestion des temps en mois et centièmes de mois pour les ouvriers et pour les Etam/Cadre.

A noter que mise à part les périodes de traitements, les informations demandées sont désormais stockées et re proposées le cas échéant.

Récupération des éléments du salaire de base

Les éléments du salaire de base étaient pris uniquement sur les éléments fixes du salarié. Même si cette possibilité reste prioritaire, il est désormais possible de lui substituer des valeurs issues des paramètres de la fonction :

Fichier /Autres paramètres / Identification des rubriques de salaire.

A noter que la valeur récupérée sur la ou les rubriques éventuellement indiquées est celle du **montant salarial**.

Si plusieurs rubriques sont indiquées pour un même élément du salaire de base, elles se cumuleront dans la mesure où elles sont utilisées conjointement sur la même période pour le salarié en cours de traitement.

Déclaration des temps en mois et centième de mois

Les ouvriers

Désormais les ouvriers peuvent être déclarés avec des temps en mois et en centième de mois. La méthode de conversion des compteurs horaires a été modifiée.

Temps travaillé

Le calcul du temps en mois et en centième de mois est désormais établi à partir des dates de présences de la fiche salarié.

Cette conversion fait appel à un horaire hebdomadaire et au nombre de jours gérés par semaine notamment pour déterminer le centième de mois le cas échéant.

Temps d'absence

Conversion d'heures en mois et centième de mois

- Soit H, l'horaire hebdomadaire.
- Soit J, le nombre de jours de la semaine sur cet horaire.

- 5 jours si l'on travaille en 22 ème
- 6 jours si l'on travaille en 26 ème
- 7 jours si l'on travaille en 30 ème

En conséquence soit Q, le Xième calendaire.

L'horaire journalier est déterminé en effectuant $HJ = H / J$ puis le nombre de jour est déterminé à partir du compteur horaire en effectuant : $NBJ = \text{compteur horaire} / HJ$

Durée en mois et en centième = NBJ / Q

Exemple de conversion

Le matricule DUPONT sur la société DURANT a les absences suivantes sur la période du 01/04/2003 au 31/03/2004

Détail des absences (NBJ)

Type d'absence	Heures
AT	61.25
Intempérie	25.95
Maladie	98.50

Soit les éléments suivants :

- Horaire Hebdo (H) : 38 heures
- Nbre jour/semaine (J) : 5 jours
- Xième calendaire (Q) : 22^{ème}
- Horaire Journalier HJ (H/J) : $38/5 = 7,6$

Résultat du calcul

Type d'absence	Compteur Horaire (NBJ/HJ)	Durée en mois et centième (NBJ/Q)
AT	$8.0592105 = 61,25/7.6$	$0.37 = 8.0592105/22$
Intempérie	$3.4144737 = 25.95/7.6$	$0.16 = 3.4144737/22$
Maladie	$12.960526 = 98.50/7.6$	$0.59 = 12.960526/22$

Conversion de jours en mois et centième de mois

Soit J, le nombre de jours de la semaine sur cet horaire.

- 5 jours si l'on travaille en 22 ème
- 6 jours si l'on travaille en 26 ème
- 7 jours si l'on travaille en 30 ème

En conséquence soit Q, le Xième calendaire.

Durée en mois et en centième = Nombre de jours / Q

Exemple de conversion

Le matricule DUPONT sur la société DURANT a les absences suivantes sur la période du 01/04/2003 au 31/03/2004

Détail des absences (NBJ)

Type d'absence	Jours
AT	12
Intempérie	5
Maladie	45

Soit les éléments suivants :

Xième calendaire (Q) : 22^{ème} si 5 jours, 26^{ème} si 6 jours, 30^{ème} si 7 jours

Résultat du calcul

Type d'absence	Durée en mois et centième (NBJ/Q)
AT	0.54 = 12/22
Intempérie	0.22 = 5/22
Maladie	0.68 = 15/22

Compteurs de temps en jours pour les Etam/Cadre

Pour les cadres et les Etam, les compteurs de temps peuvent être désormais stockés directement en jours dans le fichier des éléments de congés (CONGE.SOF) alimenté par la clôture de paie.

Cette nouvelle possibilité implique que les rubriques de paie et les compteurs issus du calcul de paie et utilisés pour mettre à jour les éléments de la caisse de congés, soient alimentés par des quantités en jours.

Attention ce principe s'il est mis en place doit impacter un exercice de congés complet afin de ne pas mélanger des heures et des jours.

Première demande de congés

Les champs suivant :

- no 151 – Jours totaux demandés
- no 152 – Jours congé principal
- no 153 – Jours 5^{ème} semaine
- no 154 – Jours ancienneté demandés
- no 155 – Jours bonification demandés
- no 156 – Date de départ en congés

sont désormais accessibles en saisie mais non alimentés en automatique par le traitement d'initialisation du fichier de déclaration.